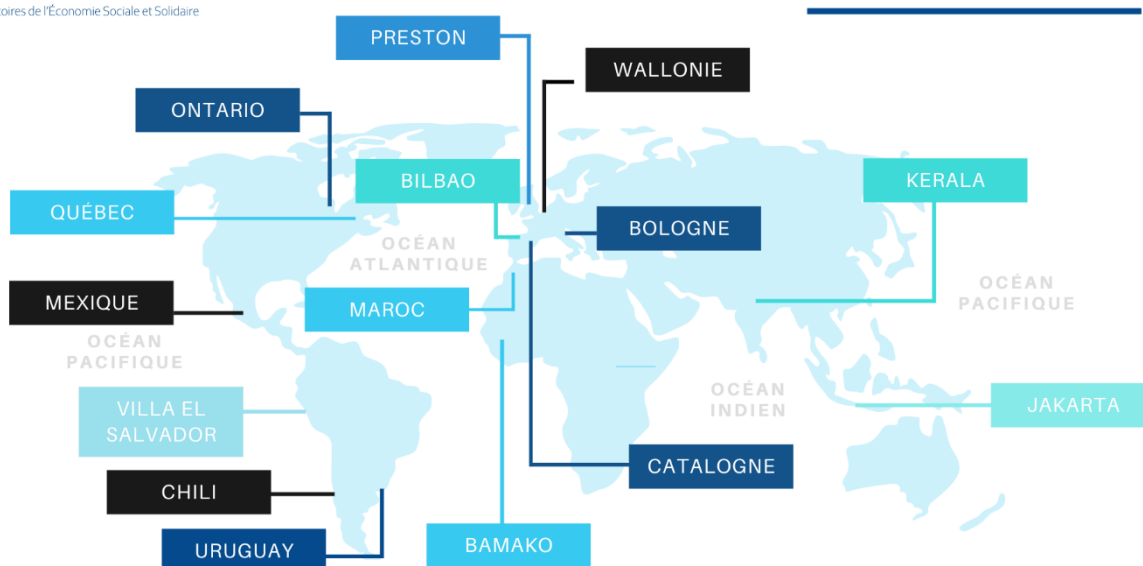


Les politiques de l'ESS : une approche comparée

Ces synthèses ont été rédigées dans le cadre d'un exercice pédagogique réalisé au sein du cours « Les politiques d'ESS : une approche comparée » de Sciences Po Bordeaux en 3^{ème} année en 2023 en partenariat avec le Global Social Economy Forum.



Pérou

par Eléa Berger, Pauline Ferreira, Nina Leroux et Léa Constantin

L'émergence des politiques sociales et solidaires au Pérou

Dans les années 1970-80, la chute de la dictature de Francisco Franco en Espagne et la politique internationale de Jimmy Carter (défense des droits de l'Homme et éradication des gouvernements autoritaires) ont entraîné une vague de démocratisation en Amérique latine. Le Pérou est alors entré dans un processus de transition démocratique. Cette nouvelle situation politique permet à des gouvernements réformistes d'occuper la décennie. Ils suscitent beaucoup d'espoirs dans la société péruvienne, autant d'un point de vue politique que social. Toutefois, les présidences de Fernando Belaunde Terry (1980-1985) et Alberto Fujimori (1990- 2000) marquent un tournant (néo)libéral pour le pays. Ainsi, les dérives autoritaires stoppent les avancées jusque-là réalisées. Le contexte global du Pérou, des années 1980 et 2000, est marqué par une profonde crise économique (hyperinflation) et sociale, ainsi que par la montée du terrorisme du Sentier Lumineux (parti communiste).

Une entraide comme palliatif à l'instabilité nationale

Le pays a été frappé par vingt ans de conflits armés internes entre l'Etat et la guérilla du Sentier Lumineux. Les espoirs d'une société démocratique et pacifique ont été balayés par la violence extrême de la guérilla communiste mais aussi du gouvernement dictatorial d'Alberto Fujimori. Dans ce contexte, la société civile et surtout les secteurs populaires se sont organisés en communautés coopératives et solidaires non seulement pour subvenir à leurs besoins et même survivre. En plus du contexte politique instable dans le pays, la situation économique entérine les inégalités (Bey, 2003) et conduit au renforcement des dynamiques de groupe et d'entraide qui se développent sous la forme d'une économie sociale et populaire. Le socio- économiste chilien Luis Razeto Migliario définit « *la economía de la solidaridad* »¹, dans son ouvrage *Los caminos de la economía de solidaridad* (1993). D'après l'auteur, l'économie populaire et solidaire représente, en Amérique Latine, une économie composée d'organisations formées par des personnes marginalisées ou exclues du marché d'échange qui, à travers la gestion associative de leurs ressources rares, cherchent à répondre à leurs besoins de la meilleure façon possible. Ce modèle d'organisation économique est selon lui propice à un « *développement alternatif* » qui viendrait à bout du « *mal développement* »² des pays d'Amérique Latine (tant sur le plan social et économique que sur le plan écologique). Cette économie de solidarité et de travail cherche à surmonter l'exclusion et les fortes inégalités que subissent les classes populaires, ainsi qu'à promouvoir des processus de transformation économique et politique de l'État. Nous verrons que le bidonville de Villa El Salvador au Pérou est un exemple de développement alternatif fondé sur une économie sociale et solidaire.

¹ A noter ici, que nous utiliserons le terme d'"économie sociale et solidaire", tel qu'il est employé en France, dans le reste de notre article pour des raisons de clarté, bien qu'en Amérique du Sud la traduction soit "économie sociale et populaire". En effet, il n'existe pas de terminologie universelle.

² *Los caminos de la economía de solidaridad*, Luis Razeto Migliario, 1993.

Par ailleurs, au Pérou, l'économie sociale et solidaire n'a pas été développée au niveau de l'État. Elle n'est pas « officiellement reconnue » comme source de valeur économique ou sociale ; l'intervention et l'accompagnement de l'État dans ce secteur restent très limités. Cependant, au début des années 1980, l'État péruvien a cherché à promouvoir et encourager le modèle coopératif (associations, coopératives de producteurs, etc.). La Loi Générale sur les Coopératives N°23230³ souligne que « *la promotion et la protection des coopératives en tant que système efficace pour contribuer au développement économique, au renforcement de la démocratie et à la réalisation de la justice sociale sont déclarées d'utilité publique et de nécessité nationale* » (article 1 de la Loi N°23230). En reconnaissant les coopératives, L'État a encouragé les expériences d'économie sociale et solidaire, et aujourd'hui la société péruvienne s'organise très largement autour de coopératives et de communautés solidaires. Suite à cette reconnaissance, les années 1990 marquent l'émergence de nombreux mouvements populaires de solidarité qui prennent de l'ampleur dans toute l'Amérique Latine.

Un impact qui se veut plus global

Ces organisations populaires proposent alors des alternatives au système politique libéral et vertical en place, en intégrant la perspective d'une économie sociale et solidaire développée comme moteur de l'économie et de participation démocratique. Aujourd'hui, elles occupent une place majeure dans les décisions d'orientation de l'économie nationale péruvienne en promouvant une orientation alternative à celle du gouvernement, pour sortir de la pauvreté notamment. Beaucoup de ces organisations étaient, à l'origine, régionales. Elles se sont étendues nationalement puis pour certaines internationalement. Elles forment actuellement des réseaux d'impact qui touchent plusieurs pays. C'est le cas du Grupo Red de Economía Solidaria del Perú (GRESPE). Le "Groupe du Réseau d'économie solidaire du Pérou" (en français) est un réseau de la société civile créé en 1997. Il est composé d'associations de producteurs, d'organisations non gouvernementales de développement, d'organisations sociales, d'organisations religieuses confessionnelles, d'entités de coopération internationale implantées au Pérou et d'individus engagés. Tous ces acteurs se sont unis pour promouvoir et institutionnaliser les pratiques d'économie associative et sociale fondées sur la solidarité dans l'économie. Le but premier du GRESPE est d'encourager la création de Groupes d'Initiative d'Économie Solidaire (GIES) agissant sur le développement économique local. Il favorise aussi le développement du réseau péruvien de commerce équitable. Le GRESPE a aujourd'hui des incidences dans 24 localités du pays⁴. De plus, il a permis une diffusion internationale de l'économie sociale et solidaire en tant que membre fondateur du Réseau Intercontinental pour la promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS). En 1997 à Lima, le RIPESS se réunit pour la première fois, sous l'impulsion entre autres du GRESPE. Il développe une charte de regroupements d'initiatives d'économie sociale qui permettra d'avoir un poids international plus important⁵.

³ Décret Suprême sur la Loi Générale des Coopératives, 15 décembre 1980

⁴ Son impact est particulièrement fort sur les réseaux sociaux, notamment la page facebook qui relaie des informations concernant la politique et les différents événements organisés par le groupe: <https://fr-fr.facebook.com/gresperu/>

⁵ La déclaration de Lima de 1997 est le premier texte du RIPESS soulignant une volonté d'internationaliser le réseau d'économie sociale et solidaire. Disponible à : https://www.ripest.org/wp-content/uploads/2017/07/declaration_lima1997_FR.pdf

Maintenant qu'une économie sociale et solidaire est installée au Pérou, il s'agit de mettre en avant une expérience de développement d'un bidonville par l'organisation locale de sa population.

Il convient d'abord de souligner le rôle important de la collaboration internationale avec le partage d'expertise dans la réussite de ce projet, et ensuite de rappeler le besoin dans les années 1970 de pallier un État peu présent sur le territoire.

Villa el Salvador, exemple d'une réussite d'organisation solidaire et populaire au Pérou

Au Pérou, dans les années 1970-80, le gouvernement nouvellement arrivé au pouvoir est réformiste. Soucieux de la question des bidonvilles, il met en place une politique de planification urbaine qui pousse explicitement la participation de la population à l'aménagement du territoire. Ici, nous prendrons l'exemple de la Villa el Salvador (VES), bidonville situé dans la banlieue sud de la ville de Lima, pour montrer une réorganisation communautaire d'un territoire dans le but de pallier, par la solidarité, les lacunes de l'État (notamment en infrastructures avec parfois l'absence totale de l'État dans certains territoires).

L'implantation de VES, ancien bidonville

A l'ouest du Pérou, le bidonville a un accès sur la mer et s'étend sur environ 36 km². En 2016, 456 274 personnes y résidaient selon le "Plan de gobierno municipal distrito de Villa el Salvador gestión" (2019-2022). Ce bidonville est officiellement reconnu en 1971, lorsque le président Juan Velasco Alvarado accepte que quelques milliers de réfugiés s'installent définitivement dans cette zone désertique. Dès 1973, une communauté urbaine autogérée s'organise autour de l'objectif d'implanter, dans le bidonville, les services publics urbains (eau et égout, électricité, rues et transport en commun notamment). Les habitants cherchent aussi à répondre aux besoins en matière d'éducation et d'emploi, majoritairement informel à ce moment-là. En 1984, Villa el Salvador est détachée de la municipalité de Lima et élit son propre maire. La municipalité est un exemple (illustré par l'organisation urbaine) de réussite communautaire en matière politique, culturelle et économique.

Le bidonville s'organise autour d'une « structure de solidarité villageoise andine »⁶ : les premiers résidents provenaient majoritairement des Andes. Ils étaient par conséquent imprégnés d'une culture d'action collective entretenue par la rusticité de leurs conditions de vie en montagne. La notion d'entraide est essentielle et se retrouve grandement dans l'organisation politique et urbaine du territoire. Le fonctionnement communautaire de Villa el Salvador se reflète d'un point de vue urbain. L'unité de base de l'organisation du territoire est le groupe résidentiel. Un groupe résidentiel est composé d'environ quinze pâtés de maisons regroupant chacun une vingtaine de foyers. L'organisation urbaine du territoire est extrêmement différente du schéma traditionnel d'aménagement. En rompant avec le modèle des anciennes villes de colonies espagnoles, VES a innové dans l'aménagement de son territoire. En effet, les places communes ne sont plus la prolongation du pouvoir de l'État et de l'Eglise. Il n'y a pas une place centrale, noyau de la ville et

Puis par la suite, la charte du RIPESS signée à Montevideo en 2008, disponible à :

https://www.ripest.org/wp-content/uploads/2017/07/RIPESS_charte_FR.pdf marque la continuité de ce "pacte social et éthique qui lie les différents membres du RIPESS dans tous les continents" pour transformer le monde "à travers la création de réseaux de solidarité qui contribuent à la coordination d'actions collectives" à différentes échelles.

⁶ BURGOS-VIGNA Diana, « L'évolution de l'action collective à Villa el Salvador (Lima) : de la communauté autogérée au budget participatif », *Mondes en développement*, 2003.

lieu de regroupement des institutions religieuses, politiques et juridiques (pas de cathédrale ni de palais du gouverneur). Au contraire, à ses débuts, Villa el Salvador comprenait environ cent-vingt places communes, avec chacune leur école, leur centre de santé, leur local communal, etc. Ainsi, le bidonville favorise la décentralisation et la démocratie à l'échelle microsociale car chaque place est le centre de vie d'un quartier.

Microcosme d'une possibilité alternative d'organisation urbaine

La logique d'aménagement urbain dicte l'organisation de la vie politique du bidonville¹. Chaque pâté de maison élit son délégué qui participe à l'assemblée générale du groupe résidentiel organisée sur la place commune. Plus précisément, cinq délégués sont élus annuellement dans chaque groupe résidentiel pour prendre en charge les questions locales de santé, de condition des femmes, du sport et de l'éducation, etc. A ses débuts, les décisions politiques de VES sont prises par les cent-vingt délégués de la CUAVES (Communauté Urbaine Autogérée de Villa el Salvador), élus par les représentants des groupes résidentiels. La CUAVES ne regroupe pas moins de 3 000 associations qui agissent pour structurer le bidonville en s'aidant de l'expertise de plusieurs ONG et de la coopération internationale. Puis, la nouvelle municipalité (1984) a su allier force associative et représentativité dans le processus de prise de décisions qui est confié à une communauté mixte composée d'élus municipaux, de fonctionnaires et de délégués de la CUAVES. Le maire devient la première institution publique qui repose sur le principe de citoyenneté et de démocratie, et non plus seulement sur le principe communautaire et de voisinage. Depuis la création de la municipalité, la majorité des élections a été remportée par la gauche.

Le développement du bidonville et son organisation en municipalité autonome a été fortement soutenu par des ONG et des programmes de coopération internationale qui proposaient leur expertise aux acteurs de la CUAVES. La ville de Rezé (44400), de

L'agglomération nantaise a, par exemple, participé à pas moins de six projets de coopération avec Villa el Salvador, notamment sur des problématiques de gestion de l'eau et des déchets, de la formation professionnelle et d'aide à la gouvernance locale⁷. Les valeurs de l'économie populaire et solidaire se retrouvent dans l'organisation politique de la communauté, autour de la notion d'entraide et de démocratie participative. Le développement du bidonville repose sur la tradition de réciprocité. Les habitants exécutent des corvées communautaires en échange d'outils et de nourriture fournis par l'Etat. Cette tradition communautaire repose donc tout à la fois sur la propriété privée d'un lot et sur un travail fait en commun.

D'un point de vue socio-culturel, le modèle d'organisation du bidonville intègre de manière très importante les femmes. Loin d'être exclues ou reléguées exclusivement à l'emploi ménager au sein du foyer, elles sont membres actives de la dynamique sociale notamment à travers la Fédération Populaire Des Femmes De Villa el Salvador (FEPOMUVES). Elles ont un rôle prédominant dans le fonctionnement et le maintien des cuisines collectives, s'inscrivant pleinement dans l'économie populaire et solidaire. Elles fournissent un accès avantageux à la nourriture et sont créatrices de lien social. On peut cependant mettre en avant le caractère bénévole de cet engagement qui ne s'inscrit pas dans la logique d'un emploi rémunéré.

⁷ La liste des projets entre Rezé et Villa el Salvador est disponible sur le site France Diplomatie Commission Nationale de la Coopération Décentralisée à :
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/filtreAtlasFrance.html> .

Enfin d'un point de vue économique, VES a réussi à développer une industrie prospère fondée sur le partage et la valorisation des petites entreprises. La fragilité de l'économie péruvienne a empêché le développement de l'économie de VES en ralentissant voire en bloquant la construction d'infrastructures pour attirer les grandes entreprises péruviennes. À la place, la petite industrie locale s'est développée massivement et a permis la création d'un parc industriel dynamique et créateur d'emplois. Le site industriel rassemble les artisans locaux par champ professionnel et met en place des programmes de mise en commun des achats de la machinerie et des ventes. Fin 1990 (à défaut de données plus récentes), le parc industriel possédait plus de 30 000 postes de travail dans 8000 petites et micros entreprises, principalement familiales ainsi qu'une école de formation aux métiers locaux. L'objectif principal de ce parc était de pouvoir créer une économie formelle source d'emplois, proches du lieu de résidence des habitants de Villa el Salvador. VES est en voie de sortir de la situation de ville dortoir pour devenir une ville industrielle et commerciale avec son économie locale propre. Pour un plus grand développement, la municipalité aurait besoin d'un accès rapide à la route nationale *Panamericana* pour faciliter la circulation des marchandises.

Un développement solidaire et social qui ne suffit pas

Cependant, depuis le début des années 2000, les réussites de VES (la création de 26 écoles, de 150 garderies, de plus de 300 cuisines communautaires et la plantation d'un demi- million d'arbres dans le désert) ne cachent pas les difficultés importantes que rencontre aujourd'hui la municipalité. Les principes communautaires se sont effrités en raison d'une forte augmentation de la violence et du clientélisme politique. Consécutivement à cette dégradation, la CUAVES et la municipalité, pourtant largement appréciées et reconnues au sein du bidonville, ont perdu en légitimité et en efficacité. Notons enfin l'arrivée, au sein du fonctionnement communautaire, de gouvernements locaux toujours à la recherche d'un soutien politique. Ceux-ci s'appuient sur des programmes sociaux comme l'aide au revenu et/ou l'assistance alimentaire, ce qui peut avoir pour conséquence l'effritement du tissu social organisé autour des associations et de l'action collective qui légitimaient le fonctionnement de VES.

Villa el Salvador a fait la démonstration de la possibilité de mettre en place un processus d'autogestion efficace et applicable à une ville de grande taille. De même, comme le soulignent Louis Favreau et Lucie Fréchette⁸, VES illustre la possibilité d'impulser une économie solidaire à partir d'une économie majoritairement informelle.

Mais dans les faits, les conditions de vie n'y sont pas très différentes de celles des autres bidonvilles. Elles se dégradent même davantage que dans d'autres districts de la province de Lima. On y constate un nombre élevé d'infections respiratoires aiguës, de pneumonies, d'asthme, de VIH et de SIDA, etc.

Cette étude de cas de Villa el Salvador repose en grande partie sur des données relativement anciennes. Cependant, le plan de développement de la ville est reconduit en 2019 pour une période de 3 ans et montre la continuité d'une volonté d'actions communautaires au sein de la population de VES. Le plan de 2019-2022 fait mention, par exemple, du maintien du budget participatif de la ville. Celui-ci permet à la population de se prononcer sur l'affectation des fonds

⁸ FAVREAU Louis, FRECHETTE Lucie, "Développement communautaire et économie sociale: l'expérience péruvienne de Villa el Salvador", 199

municipaux, d'élaborer des priorités de développement, de suivre la réalisation des travaux et de s'assurer de la bonne utilisation du financement. Ce plan de développement fait suite aux plans précédents. Le premier a été créé en 1999 pour orienter la politique municipale. Dès le début, les plans d'action de VES se sont orientés vers la réalisation d'objectifs centraux. Parmi ceux-ci se retrouvent : "faim zéro", "eau propre et assainissement", "égalité entre les sexes", "bonne santé et bien-être", tels qu'ils seront définis plus tard dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) par la communauté internationale.

Annexes

Annexe 1 : Décret Suprême sur la Loi Générale des Coopératives, 15 décembre 1980. Ce décret marque la reconnaissance officielle de l'importance des coopératives péruviennes dans le développement économique local et national et comme acteurs du renforcement démocratique du pays et des régions.

[https://www2.congreso.gob.pe/sicr/cendocbib/con4_uibd.nsf/0C8229556E3DC60305257B5C0051906C/\\$FILE/DECRETO_SUPREMO_N%C2%BA_074_90_TR.pdf](https://www2.congreso.gob.pe/sicr/cendocbib/con4_uibd.nsf/0C8229556E3DC60305257B5C0051906C/$FILE/DECRETO_SUPREMO_N%C2%BA_074_90_TR.pdf)

Annexe 2 : La déclaration de Lima marque le premier texte du RIPESS soulignant une volonté d'internationaliser le réseau d'économie sociale et solidaire.

Le document reconnaît la valeur des initiatives locales et encourage un regroupement plus large et une reconnaissance internationale des réseaux nationaux et locaux. Il montre le caractère

LA DÉCLARATION DE LIMA (4 juillet 1997)

Nous, citoyens et citoyennes membres d'organisations populaires, paysannes et autochtones, de femmes, de jeunes; d'organisations syndicales, entrepreneuriales, coopératives, communautés de travail, micro entreprises, groupes d'Eglise, organisations non gouvernementales, groupes écologiques et technologiques, réseaux de développement, regroupements d'initiatives d'économie sociale et coalitions, provenant de trente-deux (32) pays et réunis à Lima, Pérou, du 1er au 4 juillet 1997, déclarons que:

1. Nous considérons être soumis à l'hégémonie d'un modèle de développement qui, aussi bien au Sud qu'au Nord, démontre ses limites, détruit la planète et produit pauvreté, exclusion sociale et politique, marginalisation d'un grand nombre et chômage. Nous considérons que ce modèle ne reconnaît pas un ensemble d'activités humaines indispensables pour la société et qu'il menace l'avenir de l'humanité.

C'est pourquoi, en réaction à cette situation, nous nous sommes engagés dans un processus de développement solidaire qui remet en question la conception réductrice et déterministe selon laquelle la réponse aux besoins de l'humanité dépend de la compétition sauvage sur le marché et de ses soldant "lois naturelles". L'économie solidaire s'appuie sur la coopération, le partage et l'action collective. Elle place la personne humaine au centre du développement économique et social.

La solidarité en économie repose sur un projet tout à la fois économique, politique et social, qui entraîne une nouvelle manière de faire de la politique et d'établir les relations humaines sur la base du consensus et de l'agir citoyen.

L'économie solidaire a comme caractéristique de mettre à jour des dimensions occultées de l'économie. Elle se propose de transformer l'économie informelle et populaire en économie de droit commun, et de reconnaître le travail de reproduction sociale assumé principalement par les femmes et nécessaire au fonctionnement de l'économie. Elle questionne la surcharge de travail et le délestage de responsabilités de la part de l'État et du marché.

Elle met aussi en évidence l'apport du travail des enfants, des adolescentes et adolescents, et des jeunes. Elle cherche à protéger leur intégrité et à défendre leurs droits. La solidarité en économie veut relever le défi des changements technologiques dans le monde. Cela signifie le partage de l'information, des connaissances et des marchés, de même que le développement de stratégies de production, de vente et d'innovation technologique en milieu rural comme en milieu urbain.

L'économie solidaire est marquée par des processus de développement qui engagent simultanément le local, le national et l'international, l'urbain et le rural. Son point de départ est le développement du potentiel local grâce à des démarches éducatives de qualité.

La solidarité en économie s'inscrit dans une perspective éthique enracinée dans la vie et les relations quotidiennes des gens. Elle recherche l'harmonie de l'être humain avec la nature, l'édification de la justice et de la paix, la convivialité et le bonheur de l'humanité.

La solidarité en économie est un levier pour:

- rendre possible le développement de chaque personne et lui permettre d'assumer sa responsabilité dans la mise en oeuvre d'activités socialement utiles;
- renforcer la capacité des communautés à garantir l'équité;
- promouvoir un partage plus égalitaire des ressources de la planète dans une perspective de développement durable, de respect de la vie et de la diversité culturelle, et de démocratisation;
- lancer des campagnes au Nord comme au Sud en faveur d'échanges commerciaux équitables, conscientiser les consommateurs afin qu'ils soient des citoyens avertis quant à l'existence et au respect des codes d'éthique en économie; promouvoir la transformation des modes de production et des habitudes de consommation contraires au développement durable.

international que comporte le GRESP. Disponible sur le site du RIPESS.
<http://www.ripest.org/qui-som>

La construction de l'économie solidaire est une démarche de moyen et long termes. Il est donc vital et essentiel de travailler avec Échos des rencontres générations.

La solidarité en économie sociale s'appuie sur les initiatives de la société civile pour faire place au potentiel de tous les exclus (jeunes, femmes, autochtones, ...). Elle favorise la prise en charge et l'engagement de tous les secteurs concernés et de toutes les formes d'organisation des mouvements sociaux dans leur pluralité (mouvement communautaire ou associatif, syndical, des femmes, des jeunes, ...).

L'économie solidaire passe par une présence active sur le terrain économique. Elle cherche le juste prix et la qualité par le recours aux outils modernes du commerce local, national et international, tout en organisant son intervention dans le cadre d'un projet économique et social.

2. Les conditions essentielles pour la consolidation de l'économie solidaire sont les suivantes:

- établir un véritable droit à l'initiative et à la créativité accompagné d'un devoir de transparence, puisque la force de l'économie solidaire tient aux liens établis entre les processus locaux d'échange et d'action citoyenne;
- se positionner comme proposition d'une nouvelle liaison de l'économique et du social, et être en mesure de promouvoir et de développer un dialogue avec l'État, le secteur privé et la société civile;
- prendre en compte les différences de condition des femmes et des hommes, et promouvoir l'équité entre les sexes, non seulement dans la vie quotidienne mais aussi dans tous les lieux de décision;
- lutter pour l'égalité d'accès aux ressources: crédit, technologie, éducation et formation; exiger de l'État qu'il assume ses responsabilités sociales et garantisse l'universalité des droits sociaux afin que la citoyenneté puisse réellement s'exercer; cela implique au Nord la restructuration de l'État social en fonction d'une cogestion avec les réseaux issus de la société civile et la construction au Sud d'un État social;
- être reconnus comme institutions démocratiques, participatives et socialement pertinentes dans l'espace public;
- mettre en réseau les initiatives dans le respect des spécificités historiques de chaque pays et du pluralisme culturel. Cela requiert une transformation de la coopération Nord-Sud, une avancée de la coopération Sud-Sud et Sud-Nord, et l'établissement de conditions propices à de nouvelles formes décentralisées de coopération. Différents types de réseaux sont nécessaires pour soutenir la recherche, la communication, le commerce, le transfert technologique, etc;
- renforcer et développer la société civile avec les multiples acteurs qui contribuent à son avènement aussi bien sur le plan national qu'international.

3. Considérant ce que nous avons déclaré, nous nous engageons à :

- Construire dans chacun de nos pays des réseaux sociaux dans les divers champs du développement solidaire;
 - Échanger les outils de travail élaborés à partir de la recherche et des expériences concrètes;
- Diffuser les résultats du Symposium international sur la Globalisation de la solidarité dans l'ensemble de la société par tous les moyens à notre portée.

Annexe 3 : La localisation géographique de Villa El Salvador, situé dans la banlieue sud de Lima.

Son front de mer et sa position relativement proche de la capitale peuvent être des facteurs de réussite de l'implantation de politiques populaires et solidaires sur ce territoire. Un bidonville en banlieue d'une autre ville pourrait avoir moins de possibilité de réussite en raison d'un accès aux services (notamment routiers) moindre.



Localisation de Villa El Salvador, Lima
(Source : Municipalité de Villa El Salvador)

Annexe 4 : Création de la municipalité de Villa El Salvador - arrêté préfectoral

Cet arrêté préfectoral signé par le département et la province de Lima créé officiellement la municipalité de Villa El Salvador. Ainsi, l'État reconnaît l'efficacité de l'organisation solidaire du territoire, qui a permis la création d'une municipalité régulée et indépendante de Lima.

CREAN EL DISTRITO "VILLA EL SALVADOR", EN EL DEPARTAMENTO Y PROVINCIA DE LIMA

LEY N° 23606

EL PRESIDENTE DE LA REPUBLICA

POR CUANTO:

El Congreso ha dado la Ley siguiente:

El Congreso de la República del Perú:

Ha dado la Ley siguiente:

Artículo 1°— Créase el Distrito "Villa El Salvador", en el Departamento y Provincia de Lima, cuya capital será "Villa El Salvador", que se eleva a la categoría de Ciudad.

Artículo 2°— Los límites del Distrito de Villa El Salvador han sido trazados en las Hojas de la Carta Nacional, elaborados y publicados por el Instituto Geográfico Militar (Hoy Instituto Geográfico Nacional) a escala 1:5000: Hojas 28 i P.J. Micaela Bastidas (1980); 28 i P.J. Nueva Esperanza (1981); 29 i Villa El Salvador, Sector 6 (1980); 29 i Villa El Salvador (1979); 29 k P.J. José Calvez (1981); 30 i Playa Conchán (1980); 30 i Villa El Salvador, Sector 3 (1979); 30 k P.J. Julio C. Tello (1982); 31 i Playa Conchán (1981); 31 k Ruinas de Pachacamac (1981) y son los siguientes:

Por el Nor-Este: Con los Distritos Villa María del Triunfo y Pachacamac, a partir de la unión de los ejes de las Avenidas Mateo Pumacahu (entrada a Villa El Salvador) y Pachacútec, el límite sigue por el eje de esta última avenida en dirección sureste hasta su intersección con el eje carretero Atocongo - Latín (Prolongación Avenida Lima), para luego continuar por el eje de la Prolongación de la Avenida Lima en dirección sur - suroeste hasta la unión con el eje de la Avenida Separadora Industrial; de este lugar el límite continúa por esta última avenida en dirección sureste hasta una distancia aproximada de 260 mts., lugar de intersección con el límite de la ampliación de la Zona Arqueológica Pachacamac.

Por el Sur-Este: A partir del último lugar nombrado, el límite sigue una dirección suroeste por el lindero de la ampliación de la zona arqueológica en línea recta con rumbo aproximado sur 60° oeste hasta una distancia de 536 mts., aproximados, a partir del cual sigue una línea recta con rumbo sur 11° este hasta una distancia de 583 mts., siempre por el límite de la ampliación de la zona arqueológica, para luego continuar en dirección oeste por el paralelo del último lugar nombrado hasta su intersección con el meridiano que pasa por el peñón del Cerro Lomo de Corvina, contigua a la refinería de Conchán, luego sigue por este meridiano en dirección sur hasta el mencionado peñón, de este lugar el límite continúa por una línea recta hasta su intersección con el eje de la Carretera Panamericana Sur en forma perpendicular.

Por el Sur-Oeste: A partir del último lugar nombrado, el límite sigue una dirección noroeste por el eje de la Carretera Panamericana Sur hasta interceptar a la prolongación del lindero noroeste del Centro de Esparcimiento del Ministerio de Transportes y Comunicaciones, para luego continuar por la prolongación y el lindero mencionado hasta llegar

al litoral lugar a partir del cual el límite sigue en dirección noroeste por el litoral hasta llegar a la prolongación del lindero noroeste del Club Lobo de Mar.

Por el Oeste: Con los Distritos de Chorrillos y San Juan de Miraflores, a partir del último lugar nombrado el límite continúa por la prolongación y el lindero antes mencionado hasta interceptar al eje de la antigua carretera Panamericana Sur, a partir del cual se sigue por el eje de la antigua carretera Panamericana Sur en dirección noroeste hasta llegar al eje de la Avenida "A", (lindero sur del Parque Zonal Metropolitano N° 23 "Huayna Cápac").

Por el Noroeste: Con los Distritos de San Juan de Miraflores y Villa María del Triunfo, el límite sigue una dirección general nor-este por el eje de la Avenida "A" hasta interceptar a la Prolongación de la Avenida Mariano Pastor Sevilla, para luego continuar en línea recta hasta la cumbre del Cerro Bala, de cota 134.1 mts., de este punto continúa por las divisorias de aguas hasta llegar a la cumbre del Cerro Papa, de cota 259.1 mts., para luego seguir por la divisoria en dirección sureste llegando a un afloramiento rocoso de cota 177.9 mts., donde existe una cruz, de este lugar el límite sigue una línea recta hasta llegar a la Prolongación del eje de la Avenida Mateo Pumacahu; a partir del cual el límite sigue una dirección noreste por este eje hasta interceptar a la Avenida Separadora Industrial, de donde continúa por el eje de la Avenida Mateo Pumacahu llegando a la intersección con el eje de la Avenida Pachacútec.

Artículo 3°— Derógase los dispositivos legales que se opongan a la presente ley.

Artículo 4°— En los Distritos de San Borja y de Villa El Salvador, se elegirán Alcaldes y Concejales el 13 de Noviembre de 1983.

Artículo 5°— La presente ley entrará en vigencia el día siguiente de su publicación en el Diario Oficial.

Comuníquese al Presidente de la República para su promulgación.

Casa del Congreso, en Lima, al primer día del mes de Junio de mil novecientos ochentitrés.

SANDRO MARIATEGUI CHIAPPE, Presidente del Senado.

VALENTIN PANIAGUA CORAZAO, Presidente de la Cámara de Diputados.

PEDRO DEL CASTILLO BARDALEZ, Senador Secretario.

HUMBERTO CASTRO RIVAS, Diputado Secretario.

Al señor Presidente Constitucional de la República.

POR TANTO:

Mando se publique y cumpla.

Dado en la Casa de Gobierno, en Lima, a los un días del mes de Junio de mil novecientos ochentitrés.

FERNANDO BELAUNDE TERRY, Presidente Constitucional de la República.

LUIS PERCOVICH ROCA, Ministro del Interior.

Annexe 5 : Organisation géographique de Villa El Salvador

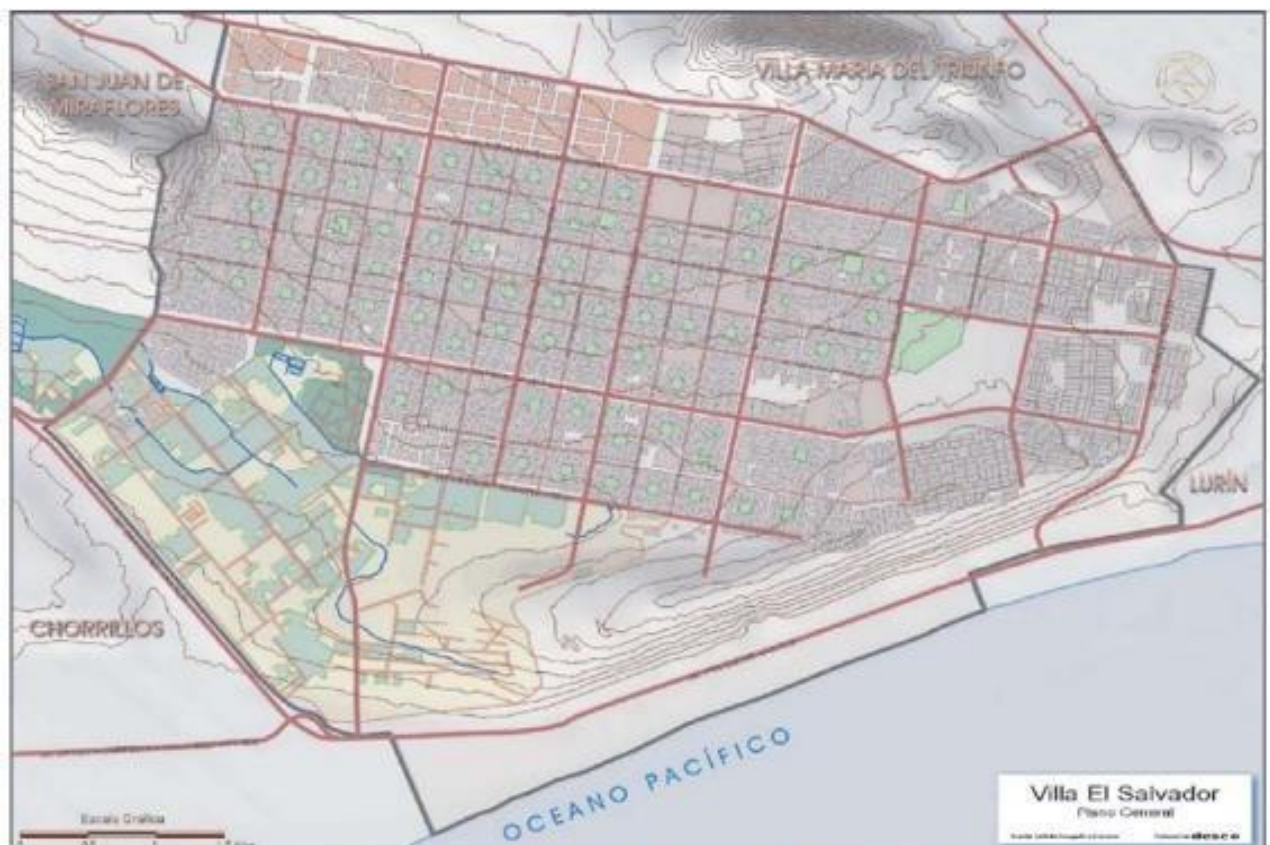
L'organisation géographique et sectorielle de Villa el Salvador est extrêmement précise et montre la forte réflexion citoyenne derrière la création d'une nouvelle ville. Chaque kilomètre carré est pensé pour permettre un fonctionnement solidaire et une organisation commune du territoire.



Plan de développement (Source : Municipalité de Villa El Salvador)

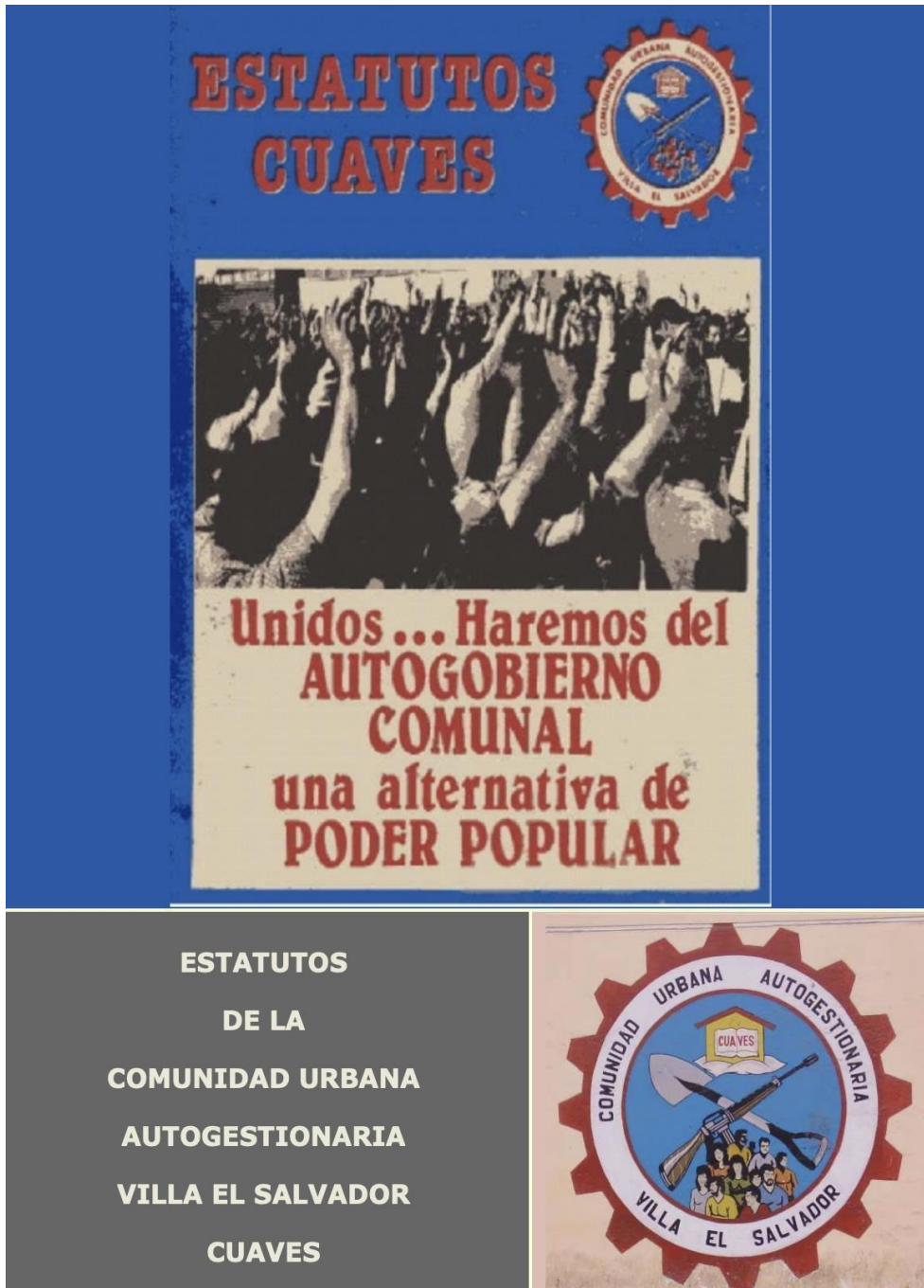
Annexe 6 : Répartition des places communes et des groupes résidentiels

Villa el Salvador repose sur un fonctionnement de représentation des citoyens par groupe résidentiel. Chaque quartier résidentiel possède son école et sa place centrale, lieu de vie commune et de services communautaires. Le territoire est découpé géographiquement et régulièrement pour optimiser et organiser de manière spatiale le fonctionnement de la ville.



Répartition des places communes (Source : Municipalité de Villa El Salvador)

Annexe 7 : Lien redirigeant vers les textes de création et d'organisation de la CUAVES en 1973-1975. Les textes précisent le fonctionnement et les dispositions relatives à la CUAVES. On notera que le régime économique, la forme de gouvernement et les droits et obligations de la Communauté et de ses membres y sont précisés et resteront inchangés pendant longtemps.
<http://www.amigosdevilla.it/Documentos/doc011.htm>



Annexe 8 : Liste des projets de la ville de Rezé à Villa el Salvador selon France diplomatie, Commission nationale de la Coopération décentralisée. Les initiatives de Villa el Salvador sont largement soutenues par le financement et l'expertise de villes européennes et américaines. On notera notamment l'implication de la ville de Rezé dans le développement du réseau d'eau et d'équipements, en plus de formation relevant de l'organisation de la ville.

https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/rechercheAtlasFrancaisEcran.html?sessionId=153217AF20336575CE10909B582989CF.jvm01

Résultats de la recherche

Vos critères

Collectivité territoriale : Rezé (44403)
Pays : Pérou

Actions **Export / sauvegarde** **Afficher sur une carte**

Modifier les critères de recherche Exporter les résultats en pdf Les collectivités partenaires
Lancer une nouvelle recherche Les collectivités territoriales françaises

6 projets trouvés.

Liste des projets de coopérations décentralisées et autres actions extérieures

Partenaires	Projet	Type de partenariat	Thématique	Sous-thématique	Statut	Convention/Lancement
Villa El Salvador	Sensibilisation à la gestion des déchets	Coopération décentralisée	Environnement, Climat et Energie	Eau et déchets	Terminé	2012 / 2012
Ville de Villa El Salvador	Diagnostic sur la Jeunesse de Villa El Salvador et formation sur la prévention et la lutte contre la délinquance juvénile.	Coopération décentralisée	Politique, humanitaire et coopération transfrontalière	Gouvernance locale et appui institutionnel	Terminé	1991 / 1991
Ville de Villa El Salvador	Equipement de 5 maisons des jeunes et formation des animateurs	Coopération décentralisée	Education, Social et Recherche	Education, emploi, formation professionnelle	Terminé	2003 / 2003
Ville de Villa El Salvador	Eau et développement durable : Villa Verde	Coopération décentralisée	Environnement, Climat et Energie	Eau et déchets	Terminé	2003 / 2003
Ville de Villa El Salvador	Perfectionnement des formateurs d'animateurs	Coopération décentralisée	Politique, humanitaire et coopération transfrontalière	Gouvernance locale et appui institutionnel	Terminé	2003 / 2003
Ville de Villa El Salvador	Diagnostic sur la jeunesse et formation sur la prévention et la lutte contre la délinquance juvénile	Coopération décentralisée	Politique, humanitaire et coopération transfrontalière	Gouvernance locale et appui institutionnel	Terminé	2010 / 2010

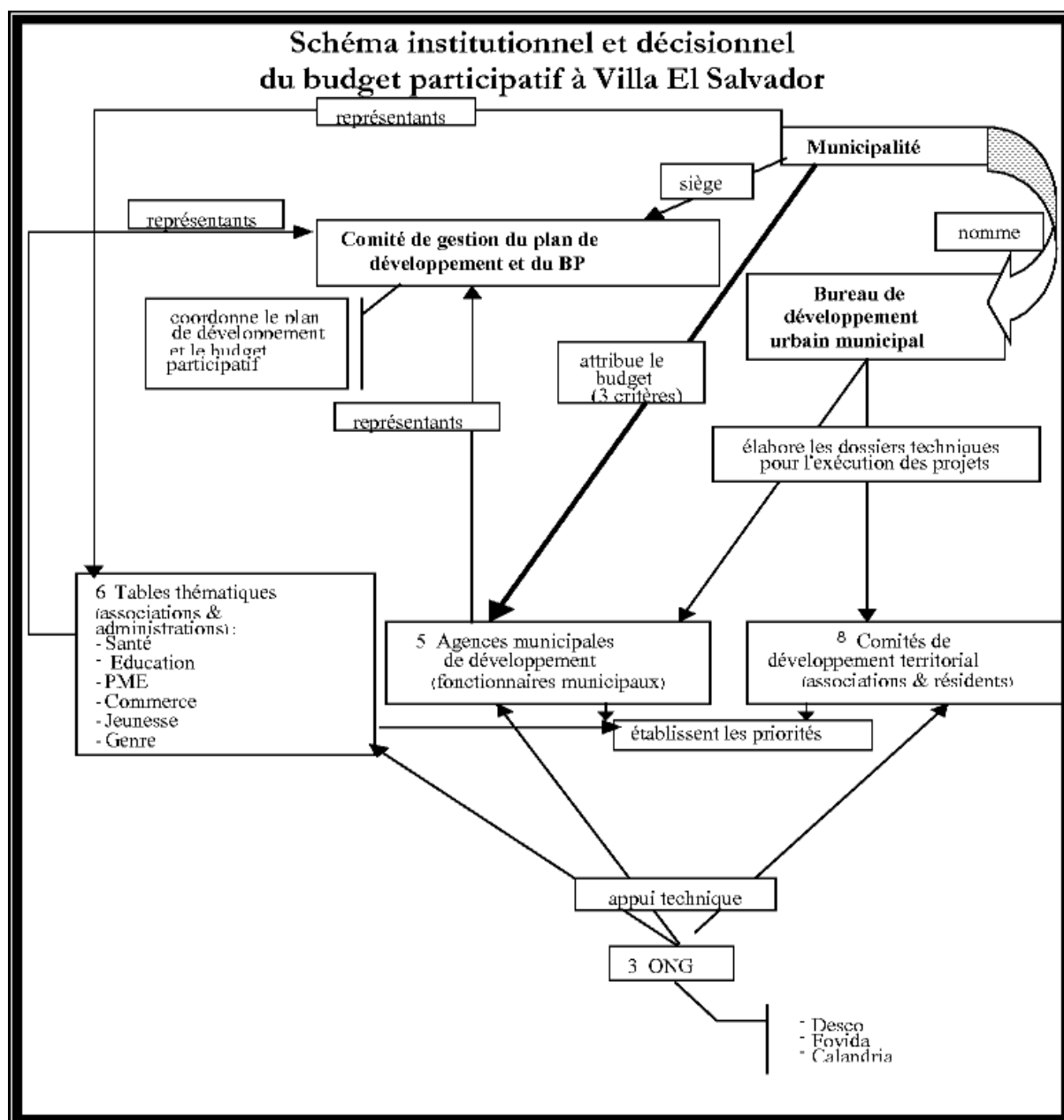
Annexe 9 : Route panaméricana

Cette carte montre la position géographique attractive de Villa el Salvador qui se trouve être proche de la Panaméricaine, route très empruntée traversant le continent Américain. Cette position lui offre une facilité d'approvisionnement et de transport important. Cependant, pour le moment VES n'est pas relié à la Panaméricaine.



Annexe 10 : Organisation du budget participatif dans la ville de Villa el Salvador.

Ce schéma montre le fonctionnement du budget participatif institué à Villa El Salvador par la municipalité et la CUAVES. On y retrouve bien la logique de solidarité et d'implication populaire.



Articles :

BACH, Amandine et YÉPEZ DEL CASTILLO, Isabel. Impacts du marché sur l'artisanat équitable au Pérou'. Auroi, C. y Yépez del Castillo, I., *Economie Solidaire et commerce équitable. Acteurs et actrices d'Europe et d'Amérique latine*. Genève-Louvain-la-Neuve: PUL- Iuéd, 2006, p. 227-246

BEY Marguerite, « Pérou : quelles politiques de lutte contre la pauvreté ? », *Autrepart*, 2003/3 (n° 27), p. 5-23. DOI : 10.3917/autr.027.0005. URL : <https://www.cairn.info/revue-autrepart-2003-3-page-5.htm>

BURGOS-VIGNA Diana, « L'évolution de l'action collective à Villa el Salvador (Lima) : de la communauté autogérée au budget participatif », *Mondes en développement*, 2003/4 (no 124), p. 113-130. DOI : 10.3917/med.124.0113. URL : <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2003-4-page-113.htm>

COTERA, ALFONSO. Mouvements sociaux et économie sociale en Amérique latine: l'expérience péruvienne. *Economie et solidarités*, 2003, p. 71-82.

CORAGGIO José-Luis, « L'économie sociale et solidaire et son institutionnalisation en Amérique latine : cinq pays, cinq processus », *Revue Française de Socio-Économie*, 2015/1 (n° 15), p. 233-252. DOI : 10.3917/rfse.015.0233. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-socio-economie-2015-1-page-233.htm>

FAVREAU Louis, FRECHETTE Lucie, "Développement communautaire et économie sociale: l'expérience péruvienne de Villa el Salvador". *CAHIERS DU CRISES* Collection «Études de cas d'entreprises d'économie sociale». No ES9908. (1999)

MAQUET-MAKÉDONSKI, Paul. «Profil social des entrepreneurs populaires et développement des communautés au Pérou». L. Favreau, G. Larose, & AS Fall (édit.), *Le Sud et le Nord dans la mondialisation quelles alternatives*, 2004, p. 160-174.

MIGLIARO, Luis Razeto, *Los caminos de la economía de solidaridad*, Ediciones Vivarium, Santiago de Chile, 1993. Trois premiers chapitres disponibles en espagnol en ligne : <https://www.luisrazeto.net/content/los-caminos-de-la-economia-de-solidaridad>

SINGER P. (2007), « Economía solidaria. Un modo de producción y distribución », in J.L. Coraggio (dir.), *La economía social desde la periferia. Contribuciones Latinoamericanas*, UNGS/ALTAMIRA, Buenos Aires.

Site web :

Amies de Villa el Salvador, archive des documents de formation de la ville. Amigos de Villa - Documentos - Villa El Salvador. (s. d.). <http://www.amigosdevilla.it/Documentos/doc.htm>

Charte et Déclarations du RIPESS. (2022, 4 mars). RIPESS. <http://www.ripest.org/qui-sommes-nous/charte-du-ripest/>

Equipo tecnico de la elaboracion del plan gobierno de Villa el Salvador (2019-2022), Villa el Salvador Mairie.

<https://declara.jne.gob.pe/ASSETS/PLANGOBIERNO/FILEPLANGOBIERNO/11445.pdf>

Expérience en matière de plaidoyer : Groupe Réseau de l'économie solidaire du Pérou (GRESPE), avec un accent sur le genre. (2022, 1 février). RIPESS. <http://www.riess.org/experience-matiere-de-plaidoyer-groupe-reseau-de-leconomie-solidaire-perou-gresp-accent-genre>

Grupo Red de Economía Solidaria de Peru (GRESPE). (s. d.). https://www.socioeco.org/bdf_organisme-35_fr.html

Grupo Red de Economía Solidaria del Perú / Economía solidaria. (s. d.). <http://economyassolidarias.unmsm.edu.pe/?q=content/grupo-red-de-econom-solidaria-del>

Mairie de la ville de Villa el Salvador. Municipalidad de Villa el Salvador. (s. d.). <https://www.munives.gob.pe/>